Cinquante troisième année. - N ° 200 A Mercredi 16 octobre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1176

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

530 943 661 RCS Dunkerque.
DANQUERQUE (Nathalie Reine Adrienne Marie).
Nom d'usage : RAUWEL.
Origine du fonds : Etablissement complémentaire acquis par achat au prix stipulé de 40000 EUR.
Etablissement : Etablissement complémentaire.
Activité : Un fonds de commerce de bar à thème, club privé, lounge bar, ainsi que toutes activités annexes et connexes se rapportant au présent objet, dont le nom commercial est KRYSTAL NOIR..
Adresse : 11 bis, Route Nationale, 59114 Saint-Sylvestre-Cappel.
Précédent propriétaire : 804 070 316 RCS Dunkerque. **CAPIEVE.**
Date de commencement d'activité : 24 septembre 2019.
Publication légale : Gazette Nord Pas de Calais *du* 11 octobre 2019.
Oppositions : En l'étude de la SELARL DELEZENNE & ASSOCIES, 18, place du Palais de Justice 59140 Dunkerque.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 24/09/2019 le 07/10/2019 Adresse de l'ancien propriétaire : 11 bis Route Nationale 59114 SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL. Adresse du nouveau propriétaire : 60 Rue D HAZEBROUCK 59173 BLARINGHEM. Suivant Acte Sous seing Privé en date à Dunkerque du 24/09/2019, enregistré au SPFE de Dunkerque, le 07 octobre 2019, numéro 2019 N 1190. Constatation de la cession par Maître Alexandre DELEZENNE, liquidateur judiciaire moyenant le prix de 40 000 euros, s'appliquant à savoir aux éléments incorporels pour trente six mille sept cent quatre vingt euros, et aux éléments corporel pour trois mille deux cent vingt euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..